



Conseil municipal du 17 octobre 2022

**Délibération n° 95-22**

Objet : Demande de subvention à l'agence nationale du Sport-  
Programme 5000 équipements de proximité

---

*Date de convocation : 11/10/2022*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Laure PIQUERAS*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Jean-François FONTROBERT - Pascale DANIEL - Patrick BERRET - Anne-Catherine VALETTE - Alain DUTEL - Véronique MERLE - Jean-Marc MACHON - Julie GUINAND-BOIRON - Sébastien PONCET – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Serge CAFIERO – Sophie PIVOT - Gaël DOUARD – Véronique ZIMMERMANN – Jocelyne TACCHINI - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Anne BLANCHET – Laure PIQUERAS

**Membres excusés et représentés :**

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON

Anne OLTRA a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale DANIEL

Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS

Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 23**

**Votants : 29**

## **I. LE CONTEXTE**

Dans le cadre de la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris, l'Etat a annoncé le 14 octobre 2021 le lancement d'un programme de 5000 équipements sportifs de proximité. Le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports a chargé l'agence nationale de Sport, opérateur de l'Etat de déployer ce programme de 200 Millions d'Euros sur 3 ans.

Ces lieux de sport implantés en quartiers prioritaires ou en milieu rural ont pour vocation d'assurer une mixité d'usage entre pratique libre et pratique encadrée sur des temps scolaires, associatifs, périscolaires, familiaux ou individuels.

Ce programme permet de répondre aux nouvelles demandes de pratiques et de s'adapter à la situation de différents publics.

A ce titre, il favorisera les projets le plus innovants, portés par les associations sportives et les collectivités locales, et permettra à terme d'offrir de nouvelles infrastructures sportives aux clubs sportifs locaux existants.

La commune en partenariat avec le club de tennis de Mornant souhaite déposer une demande de subvention pour la réalisation de terrains multisports proposant la pratique de padel, badminton, ou tout autre sport affilié à la fédération française de tennis, à proximité des terrains de tennis existants et qui permettra au plus grand nombre de découvrir ces différentes disciplines.

Ce projet estimé à hauteur de 800 000 € HT fera l'objet d'un co-financement entre l'agence nationale du sport, la région Auvergne Rhône Alpes, la commune de Mornant et la Fédération Française de Tennis.

## II. LA PROPOSITION

Il est proposé de solliciter l'agence nationale du sport pour une demande de subvention pour la réalisation de terrains multisports Padel – Badminton d'un montant de 500 000 €.

La commission *Finances et Moyens Généraux*, réunie le 19 septembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

## III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Pascale DANIEL,  
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DE **VALIDER** le principe de demande de subvention à l'agence nationale des Sports au titre du programme 5 000 Equipements de proximité à hauteur de 500 000 €,
- DE **DÉPOSER** le dossier de demande de subvention,
- D'**AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier permettant d'obtenir ce financement.

Mornant, le 17 octobre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER

